

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
HAUTE COMBE DE SAVOIE
DU 24 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars à dix neuf heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Frontenex, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 26 dont 23 titulaires et 3 suppléants

Votants : 26

BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	CLERY
GIRARD	Jean	CLERY
GIRARD	Jean-Paul	FRONTENEX
POIGNET	Sandrine	FRONTENEX
VIONNET-FUASSET	Michel	FRONTENEX
GAUDIN	François	GRESY SUR ISERE
MIOTTO	Chantal	GRESY SUR ISERE
TROUTOT	Philippe	GRESY SUR ISERE
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	MONTAILLEUR
REY	Elisabeth	MONTAILLEUR
VAIRETTO	André	Notre Dame des Millièrès
CORDEL	Guy	Notre Dame des Millièrès
VESPESIANI	Gilbert	Notre Dame des Millièrès
FAZZARI	Jean-Pierre	PLANCHERINE
MOCHET	Patrick	PLANCHERINE
BLANCO	Gérard	SAINT VITAL
DUBOIS	Pascale	SAINT VITAL
PULVIN	André	SAINT VITAL
TORNIER	Xavier	TOURNON
BENEITO	Christian	TOURNON
SIBUET	Michel	TOURNON
RAUCAZ	Christian	VERRENS-ARVEY
GOLEC	Patrick	VERRENS-ARVEY

ROCCHIA	Danièle	CLERY
RANGONNE	Thierry	FRONTENEX
LOMBARD	Ginette	PLANCHERINE

Excusés : Marc Guingant, qui a donné pouvoir de vote à Thierry Rangonne
Desseux Marc, Huet Sylvain.

Secrétariat : Michel Vionnet-Fuasset

Début de séance : 19 heures

Monsieur GIRARD Jean-Paul, Maire de Frontenex, remercie les personnes présentes au Conseil et donne la parole à Monsieur TORNIER Xavier, Président de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie. Il remercie à son tour mes membres présents.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le compte rendu en date du 24 février 2011.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Le Président demande de modifier l'ordre du jour en enlevant deux points :

- Comptes de gestion 2010 : CCHCS – SPANC - REOM – Tétrapole- ZAE Les Lavanches
- Compte administratif 2010 et Budget annexe 2011 Tétrapole

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

2011-24-03-1D

Modification des représentants de la commune de Montailleux au conseil communautaire

Vu la désignation des conseillers communautaires le 17 avril 2008,

Vu la délibération de la Commune de Montailleux en date du 4 mars 2011,

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir acter la proposition du conseil municipal, tel que définit ci-dessous :

Délégués précédemment désignés	Nouveaux délégués proposés
Titulaires	Titulaires
SIBUET-BECQUET Jean-Claude	SIBUET-BECQUET Jean-Claude
REY Elysabeth	REY Elysabeth
WAVRIN Isabelle	BERNARD Yves
Suppléants	Suppléants
BERNARD Yves	ROCCA Brigitte
CARRIN Anne	CARRIN Anne
PAVIET Isabelle	PAVIET Isabelle

Le Président rappelle que la nouvelle nomination des délégués ne change pas la constitution du bureau de la CCHCS.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **acte la proposition du conseil municipal de Montailleux**

2011-24-03-2D

Compte administratif 2010 – budget principal M14

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance.

Le Président de séance, M. Gaudin, 1^{er} Vice-Président rappelle les données suivantes :

- la section fonctionnement :
Dépenses : 2 371 755.50 €
Recettes : 2 699 732.53 €



Soit un excédent de 327 977.03 €
Pour un résultat de clôture de 683 416.08 €

- La section investissement :
Dépenses : 124 487.61 €
Recettes : 315 160.02 €



Soit un excédent de 190 672.41 €
Pour un résultat de clôture de 172 435.16 €

D'où un excédent global de 855 851.24 €

Les Restes à réaliser s'élèvent à 472 900 € en dépenses d'investissement et à 235 554 € en recettes d'investissement.

Ces chiffres correspondent à l'attestation fournie par le receveur municipal.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :
(le Président ne prend pas part au vote).**

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif de la CCHCS 2010

2011-24-03-3D

Compte administratif 2010 – budget annexe REOM

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance.

Le Président de séance, M. Gaudin, 1^{er} Vice-Président rappelle les données suivantes :

- La section fonctionnement :
Dépenses : 678 246.33 €
Recettes : 785 635.79 €



Soit un excédent de 107 389.46 €
Pour un résultat de clôture de 94 392.53 €

- La section investissement :
Dépenses : 267 145.93 €
Recettes : 30 143.78 €



Soit un déficit de 237 002.15 €
Pour un résultat de clôture de - 237 002.15 €

D'où un déficit global de 142 609.62 €

Les Restes à réaliser s'élèvent à 133 544€ en dépenses d'investissement et à 42 196 € en recettes d'investissement.

Ces chiffres correspondent à l'attestation fournie par le receveur municipal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

(le Président ne prend pas part au vote).

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le **Compte Administratif du Budget Annexe REOM 2010**

2011-24-03-4D

Compte administratif 2010 – budget annexe SPANC

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance.

Le Président de séance, M. Gaudin, 1^{er} Vice-Président rappelle les données suivantes :

- la section fonctionnement :
Dépenses : 25 559.15 €
Recettes : 27 178.11 €



Soit un excédent de 1 618.96 €
Pour un résultat de clôture de - 15 785.37 €

- La section investissement :
Dépenses : 1 432.00 €
Recettes : 2 314.00€



Soit un excédent de 882.00 €
Pour un résultat de clôture de 6 730.94 €

D'où un déficit global de 9 054.43 €

Ces chiffres correspondent à l'attestation fournie par le receveur municipal.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :
(le Président ne prend pas part au vote).**

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le **Compte Administratif du Budget Annexe SPANC 2010**

2011-24-03-6D

Compte administratif 2010 – budget annexe les Lavanches

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance.

Le Président de séance, M. Gaudin, 1^{er} Vice-Président rappelle les données suivantes :

- la section fonctionnement :
Dépenses : 51 073.23 €



Soit un excédent de 0 €
Pour un résultat de clôture de 0 €

Recettes : 51 073.23 €

La section investissement :

Dépenses : 51 073.23 €

Recettes : €



Soit un déficit de 51 073.23 € Pour un résultat de clôture de 51 073.23 €
--

D'où un déficit global de 51 073.23 €.

Ce déficit s'explique par le fait qu'aucun emprunt n'a été contracté et que pour l'instant aucune vente des terrains n'a été réalisée.

Ces chiffres correspondent à l'attestation fournie par le receveur municipal.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :
(le Président ne prend pas part au vote).**

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif du Budget Annexe Les Lavanches 2010

2011-24-03-7D

AFFECTATION DE RESULTATS 2010 :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- Constater le résultat global de la section fonctionnement du compte administratif
- Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2010, considérant le principe ci-dessus défini, il convient d'affecter budget par budget les résultats 2010.

BUDGET PRINCIPAL M14 :

La section fonctionnement dégage un résultat de clôture de 683 416.08 €

La section investissement dégage un résultat de clôture de 172 435.16 €.

Il convient d'affecter 683 416.08 € à la section fonctionnement (002) et 172 435.16 € à la section investissement (001).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **d'affecter 172 435 € en section investissement (001)**
- **d'affecter 683 416 € en section fonctionnement (002)**

BUDGET ANNEXE SPANC M49

La section d'exploitation dégage un résultat de clôture de – 15 785.37 €.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 6 730.94 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **d'affecter 6 731 € en section investissement (001)**
- **d'affecter 15 786 € en section fonctionnement (002)**

BUDGET ANNEXE REOM M4 :

La section d'exploitation dégage un résultat de clôture de 94 392.53 €.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de - 237 002.15 €.

Il convient d'affecter la totalité du résultat de clôture de la section fonctionnement à la section investissement à hauteur de 94 392.53 € (article 1068).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **d'affecter 94 392.53 € en section d'investissement (1068)**
- **d'affecter 237 003 € en section investissement (001)**

BUDGET ANNEXE LES LAVANCHES :

La section fonctionnement dégage un résultat de clôture de 0 €. La section investissement dégage un déficit de clôture de 51 073.23€. Ce déficit est reporté en dépense d'investissement au 001.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **d'affecter 51 073 € en section investissement (001)**

2011-24-03-8D

BUDGET PRINCIPAL 2011 - M14 : COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Fonctionnement : 3 139 772 €

Investissement : 2 434 556 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Pour	25
Contre	0

Abstention	1
-------------------	----------

- approuve le budget primitif de la CCHCS M14- 2011

Observations : Monsieur Rangonne fait remarquer l'augmentation des dépenses de fonctionnement budgétisées et indique qu'il aurait été prudent de limiter ses dernières, tel que la participation de la collectivité au COSI (Comité d'entreprises des salariés)...Le contexte économique étant difficile.

Monsieur Gaudin craint que les aides consenties par l'Etat le soit pour l'intercommunalité, au détriment des Communes.

Monsieur Vairetto indique qu'une rencontre est prévue à la Sous-Préfecture pour un point sur ce sujet.

Monsieur Rangonne souhaite savoir si une réflexion est possible sur les zones dans leur ensemble.

Monsieur Tornier lui rappelle le contexte historique des zones, où la commune de Frontenex avait souhaité conserver la ZI1 et 2.

2011-24-03-9D

BUDGET ANNEXE REOM 2011 – M4 :

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Fonctionnement : 768 044 €

Investissement : 412 003€

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le budget primitif de la REOM M4- 2011

2011-24-03-10D

BUDGET ANNEXE SPANC 2011 – M 49 :

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Fonctionnement : 48 300€

Investissement : 9 045 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le budget primitif de la SPANC M49- 2011

Observations :

Christian Raucaz indique qu'il est favorable à l'élargissement de la compétence à la réhabilitation, pour apporter un soutien financier à la population et les aider dans leurs travaux.

2011-24-03-12D

BUDGET ANNEXE LES LAVANCHES 2011 – M14 :

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Fonctionnement : 589 050 €

Investissement : 620 124 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le budget primitif ZAE LES LAVANCHES M14- 2011

2011-24-03-13D

Subvention 2011

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE 2011

TABLEAU DEMANDES DE SUBVENTIONS 2011

Organisme de droit privé

Compte 6574

ORGANISME	MONTANT A ATTRIBUER
ALTEX	8 500.00 €
MLJ	8 747.00 €
COSI	10 000.00 €
ASSO. COVOITURAGE	3 000.00 €
CAUE	400.00 €
SAVOIE VIVANTE	35.00 €
ASSO. AGRICULTEURS DU BASSIN ALBERTVILLOIS	0.00 €
ECOMUSEE	3 000.00 €
PRIME ENTRETIEN (conv. agri)	3 300.00 €
AGRITOUR CYCLO	1 000.00 €
AMF	332.00 €
ADCF	734.00 €
UCACGI	1 000.00 €
FOYER DU COLLEGE	4 600.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	3 000.00 €
Ecole de musique-harmonie de Grésy	8 800.00 €
TOTAL	56 448.00 €

Organismes publics	
Compte 657363	
Chambre des Métiers (OCMMR)	0.00 €
Chambre d'Agriculture Savoie	7 572.00 €
TOTAL	7 572.00 €

Contribution maximale organismes de regroupements	
Compte 6554	
ORGANISME	MONTANT A ATTRIBUER
ASADAC	515.00 €
ARLYSERE	27 000.00 €
PNR	
SIVU SCOT	2 300.00 €
SIMACS	28 000.00 €
SISARC	8 000.00 €
CoRAL (SIRS ALBERTVILLE)	4 000.00 €
SIRS FRONTENEX	16 000.00 €
TOTAL	85 815.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Monsieur Gaudin ne prend pas part au vote pour la Mission Locale Jeunes

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le tableau de subvention d'en son ensemble, sauf :

- Madame Miotto qui vote contre la subvention à l'Ecomusée

Pour	25
Contre	1
Abstention	0

Observations : le Président indique qu'une enveloppe de 6 200 euros a été consentie pour les demandes de subventions aux diverses associations du territoire qui feront une demande dans le cours de l'année 2011, après étude du dossier par la commission Tourisme.

2011-24-03-14D

Subvention 2011 : mise en place d'un règlement d'attribution

La Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie, par l'attribution de subventions, a la volonté

d'accompagner les associations de son territoire qui proposent des animations d'envergure sur le territoire OU qui développent des activités artistiques et culturelles.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la CCHCS, hors celles exerçant une mission de service public. Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement des subventions intercommunales.

Le Président donne lecture du règlement proposé par la commission qui a travaillé sur le projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **approuve le règlement tel que joint en annexe.**

2011-24-03-15D

Modification des statuts du Syndicat Mixte Savoie Déchets : extension du périmètre à la CC de Chautagne

Monsieur le Président, rappelle que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie est membre du Syndicat mixte Savoie Déchets.

A ce titre, la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie est appelée à se prononcer sur les modifications de statuts de ce syndicat.

En effet, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le périmètre d'un EPCI peut être étendu postérieurement à sa création par adjonction de collectivités nouvelles.

Par délibération n°2011-04 C en date du 04 février 2011, le Comité syndical de Savoie Déchets a approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Chautagne nécessitant une modification des statuts du Syndicat comme tel que présenté en annexe.

A cet effet, la modification de périmètre est alors subordonnée à l'accord de l'organe délibérant de l'EPCI, qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande pour se prononcer sur cette modification de statuts.

Cette extension reste, en effet, soumise aux conditions de majorité qualifiée, c'est-à-dire qu'elle doit recueillir l'accord, soit de la moitié des collectivités de Savoie Déchets représentant les deux tiers de la population, soit des deux tiers des collectivités membres représentant la moitié de la population.

Le conseil communautaire dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts découlant de l'admission de la nouvelle collectivité à compter de la notification de la délibération du Comité syndical de Savoie Déchets.

A défaut de délibération dans les trois mois, la décision de l'EPCI est réputée favorable.

A l'issue de la procédure et si la majorité qualifiée est atteinte, le Préfet prend un arrêté portant extension du périmètre de l'EPCI.

Compte tenu de ces éléments, il convient de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat mixte Savoie Déchets dans le cadre de l'extension du périmètre à la Communauté de communes de Chautagne.

Vu l'article L 5211-18-I-1^{er} du CGCT, relatif aux modalités d'extension du périmètre des EPCI,
Vu l'arrêté inter préfectoral de création du Syndicat mixte Savoie Déchets en date du 9 décembre 2009,
Vu l'article 3 des statuts de Savoie Déchets qui dispose que Savoie Déchets est compétent en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,
Vu les statuts de la CCHCS,
Vu les délibérations de la Communauté de Communes de Chautagne en dates des 03 juin et 05 août 2010 sollicitant son adhésion à Savoie Déchets,
Vu les délibérations des conseils municipaux de Chanaz, Chindrieux, Conjux, Motz, Ruffieux, Saint Pierre de Curtille et Vions,
Vu le courrier de la Préfecture de la Savoie en date du 19 janvier 2011 sur l'extension du périmètre de Savoie Déchets,
Vu la délibération n°2011-04 C du 04 février 2011 de Savoie Déchets acceptant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Chautagne au plus tard au 1^{er} juillet 2011,
2011-24-03-7D

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de Chautagne à Savoie Déchets.**

2011-24-03-16D

OM : Refacturation de la prestation de traitement du tri entre la CCHCS et Savoie Déchets

Le Président rappelle que la Communauté de Commune Haute Combe de Savoie adhère à Savoie Déchets. L'arrêté interpréfectoral du 9 décembre 2009 portant création du syndicat mixte « Savoie Déchets » précise en son article 2 les compétences obligatoires et optionnelles exercées à compter du 1^{er} janvier 2010 et donc transférées par ses adhérents.

Dans ce cadre, Savoie Déchets assure l'incinération des ordures ménagères et assimilées ainsi que le traitement des déchets ayant fait l'objet d'un tri sélectif préalable par les adhérents.

Lors de la création de Savoie Déchets, l'état des lieux des contrats de traitement de tri existants, et donc transférés, a mis en lumière une grande diversité de situations contractuelles, tant au niveau des tarifs appliqués que des types de matériaux traités.

Or, dans le cadre d'un transfert de compétence, les contrats sont obligatoirement transférés sans aucune possibilité pour Savoie Déchets de les résilier pour ce motif.

La mutualisation du traitement du tri par l'harmonisation du coût de la prestation facturée par Savoie Déchets à ses adhérents constitue donc un objectif, pour les années à venir.

Dans l'immédiat, il convient pour Savoie Déchets et ses adhérents de déterminer les modalités de financement de la compétence traitement de tri.

Il est, en conséquence, proposé de signer une convention de facturation des prestations de traitement de tri au coût réel, entre Savoie Déchets et la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie pour les prestations qui le concernent.

Considérant l'impossibilité d'harmoniser, dans l'immédiat, les tarifs des prestations des différents adhérents,
Vu l'arrêté inter préfectoral du 9 décembre 2009 portant création de Savoie Déchets,
Vu la délibération du 25 juin 2009 approuvant l'adhésion de la CCHCS à Savoie Déchets,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **approuve la convention de refacturation des prestations de traitement de tri entre Savoie Déchets et la CCHCS,**
- **autorise le Président à signer la convention, tel que joint en annexe**
- **autorise le président à signer toutes les pièces afférentes au dossier**

2011-24-03-17D

Spanc : rapport année 2009

Le conseil communautaire est amené à prendre connaissance du rapport.

Le Président indique qu'un rapport annuel dit « RPQS » sur le prix et la qualité du SPANC doit être présenté au Conseil. Il fait lecture du document.

Il rappelle que les tarifs sont :

- Pour la conception et l'exécution des permis de construire : 150 €
- Pour les contrôles 60 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **Valide le rapport 2009 sur la qualité et le prix du service d'assainissement non collectif**
- **Autorise le Président à le signer et à le communiquer aux instances adéquates.**

2011-24-03-18D

Base de loisirs : convention d'occupation du domaine public

Le Président rappelle les travaux d'aménagement de la base de loisirs de Grésy sur Isère : nivellement de la bute qui mène jusqu'à la plage, abattage d'arbres... ..

Il explique au Conseil Communautaire que la CCHCS a été sollicitée par M Girard Pascal, prestataire d'activités professionnelles, domicilié à Notre Dame des Millières, pour installer, pendant les week-end de mai et juin 2011 et pendant la période estivale, des activités pour enfants tel que tyrolienne, mur d'escalade, mini-quads...

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- fixe un prix pour la saison 2011 à Monsieur Girard Pascal, prestataires d'activités professionnelles, de 150 euros
- autorise le Président à signer la convention d'occupation du domaine public et les pièces afférentes au dossier

2011-24-13-19D

MICRO CRECHE : MISE A DIPOSITION DU LOCAL DE FRONTENEX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie prévoit d'aménager un local pour une micro crèche qui devrait ouvrir en septembre 2011.

Il indique que la Mairie de Frontenex a délibéré le 14 décembre 2010 pour la mise à disposition gracieuse du local situé à côté du RAM, au gymnase des Coquelicots.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à signer le PV de mise à disposition avec la Mairie de Frontenex
- autorise le Président à procéder aux travaux nécessaires à l'aménagement du local.

Questions diverses :

- **Pollution de l'air :** Des analyses ont été faites sur les communes de Grésy sur Isère, Frontenex, Gilly sur Isère (Terre Neuve), Grignon, Plancherine, Mercury (10 jours en janvier 2011- 10 jours en février 2011), avec pour but d'apprécier les quantités de poussières fines dans l'atmosphère.
- En ce qui concerne Savoie Pan, une réunion en Sous-Préfecture a été organisée où André Vaireto et Xavier Tornier ont appris que des analyses avaient déjà été faites par la DREAL en 2004 et 2006. Les analyses révélaient des taux de poussières supérieurs aux normes applicables à une installation soumise à déclaration (+ de 2 mégawatts).
- De nouvelles analyses seront réalisées début avril avec le contrôle des poussières :
 - quantité/ taille
 - HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
 - Dioxyne

Les résultats seront connus courant mai et rapprochés des résultats des prélèvements de janvier et février 2011. L'objet de ce travail étant d'apprécier l'impact de l'entreprise Savoie Pan-Alpin- Pollet sur la qualité de l'air.

- Monsieur Golec indique un site où peuvent être suivies l'ensemble des alertes et pics de pollution : www.rhonealpe.org

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 22 heures.

**VU PAR NOUS PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE
POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 5 AOUT
1884.**

**Le Président,
X. TORNIER**